

ÉNONCÉ SUR LES PRATIQUES VISANT LA COLLECTE, L'UTILISATION ET LA DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LA SANTÉ

La protection des renseignements personnels sur la santé (RPS) est un principe que le Centre Labelle Centre (CLC) prend à cœur. Le CLC ainsi que ses employé-e-s s'engagent à respecter et protéger les renseignements personnels sur la santé des client-e-s et à se conformer à la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*. Les RPS sont des renseignements qui portent sur votre santé ou celle de votre enfant. Nous recueillons (de façon directe et indirecte), utilisons et divulguons des RPS uniquement lorsque nécessaire pour assurer la prestation de nos services.

Le CLC recueille, utilise et divulgue vos RPS pour les raisons suivantes :

- Afin d'offrir des services en santé mentale (incluant les services psychologiques, la psychothérapie, le counseling, la consultation entre professionnel-le-s et la supervision);
- Pour éviter que des dommages aient lieu et pour répondre dans des situations d'urgence;
- Afin de maintenir une haute qualité de services et de mener des recherches cliniques;
- Afin d'obtenir le paiement pour nos services; et
- Afin de se conformer aux règlements externes et aux lois.

Ce présent document a pour but de vous informer au sujet de vos droits en matière d'accès à l'information personnelle et nos pratiques visant la collecte, l'utilisation et la divulgation de RPS. N'hésitez pas à communiquer avec notre bureau pour plus d'informations au niveau de nos pratiques.

1. À tout moment, vous pouvez refuser ou retirer votre consentement.
2. Vous avez le droit d'accès au dossier sauf tel que prévu selon la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*. De même, vous avez le droit de demander une rectification des RPS si ceux-ci sont erronés ou incomplets. Dans certains cas, la modification ne sera pas apportée et, le cas échéant, on vous expliquera la raison. Cela dit, le psychométricien/la psychométricienne, le/la psychologue ou le conseiller/la conseillère se réservent le droit d'inclure des commentaires reflétant leur avis professionnel.
3. Toutes informations demeureront confidentielles sauf tel que prévu dans ce document et selon la loi. Le partage de RPS est justifié dans les situations suivantes :
 - a. dans les cas de menace de suicide ou de graves blessures corporelles à autrui;
 - b. à la suite d'une ordonnance judiciaire;
 - c. dans les cas d'enfants maltraités ou négligés;
 - d. dans les cas de personnes maltraitées ou négligées dans les maisons de retraite ou les foyers de longue durée;

- e. dans les cas d'abus sexuel d'un-e patient-e par un-e professionnel-le de la santé réglementé-e.
4. Dans certains cas, le psychométricien/la psychométricienne, le/la psychologue ou le conseiller/la conseillère pourrait vouloir faire du télétravail et/ou aurait à se déplacer à l'extérieur de la région pour compléter ses tâches. Afin de pouvoir continuer son travail, cette personne aurait à déplacer votre dossier (ou le dossier de votre enfant) qui contient des RPS. Votre consentement exprès est nécessaire pour cette pratique. Si cette pratique ne vous convient pas, s'il vous plaît nous en informer et une solution plus adaptée vous sera proposée.
 5. Si jamais vos RPS étaient volés, perdus ou consultés sans autorisation, nous vous en informerons dès qu'il serait possible de le faire.
 6. Si vous payez pour le service, notre département des finances recevra le paiement ainsi que les factures et les reçus. Nos employé-e-s sont soumis-e-s à une obligation de confidentialité, mais si cette pratique ne vous convient pas, s'il vous plaît nous en informer et une solution plus adaptée vous sera proposée.
 7. Nous participons à des consultations non-nominatives dans le but d'assurer des services de qualité. C'est-à-dire, nous ne partageons aucune information pouvant vous identifier. Si vous n'êtes pas à l'aise avec ceci, veuillez s'il vous plaît aviser votre clinicien/clinicienne.

Afin d'obtenir plus d'informations au sujet des pratiques du CLC ou pour porter plainte, veuillez s'il vous plaît communiquer avec Kayla Savard (705-335-5588 poste 312 ou kayla_savard@uhearst.ca). Nous répondrons à toute enquête ou préoccupations sans tarder. S'il est établi que votre préoccupation est justifiée, nous prendrons toutes les mesures appropriées. Si la question ne peut pas être résolue à l'interne, s'il vous plaît communiquer avec le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario à l'adresse suivante :

2, rue Bloor Est
Bureau 1400
Toronto, ON
M4W 1A8